PV de la réunion du 26 juin 2013

Participants:

- Maurice WEISS, maire de Saint-Agrève et conseiller général de l'Ardèche (MW),
- Bernard COUËDEL, président de la CCHV (BC),
- Henri SÉNÉCLAUZE, maire de Saint Jeure d' Andaure et vice-président de la CCHV (HS),
- Jean-Marie FOUTRY, maire de Rochepaule et vice-président de la CCHV (JMF),
- Jacques JULIEN, président du CVD (JJ),
- Yves SABATIER, délégué CVD sur Haut Vivarais (YS),
- Jean-Paul BOURGÈS, délégué CVD sur Haut Vivarais (JPB),
- Jean FAYARD, président SICTOM (JF),
- Joël LACOUR, vice-président SICTOM (JL),
- Vincent TARDY, vice-président SICTOM (VT),
- Jean-Hugues CARREL-BILLARD, médiateur (JHCB)

Absent excusé: Alan CABANES,

Points principaux à retenir de la réunion

- un constat d'une situation de blocage où le SICTOM mettait en cause la représentativité de la délégation du CVD, tandis que celle-ci, mais aussi Saint-Agrève et la CCHV s'insurgeaient contre une tentative de « passer en force » de la part du SICTOM.
- les parties sont d'accord pour une poursuite de la concertation.
- tous les maires doivent désormais recevoir la même information et le même message sur un schéma fondé sur un mixage individuel/collectif à étudier localement avec la population dans chaque commune.
- chaque partie reste responsable de sa communication mais adhère à la mise en avant des points d'accord obtenus.
- un effort doit être fait pour répondre rapidement et complètement aux questions posées.
- Saint-Agrève organisera en juillet une réunion publique spécifique où le SICTOM et le CVD seront conviés. A l'issue une interrogation des habitants sur leur choix sera organisée, prélude à la distribution des bacs individuels pour ceux qui le souhaitent.

MW ouvre la réunion à 9 h en mairie de Saint-Agrève et passe aussitôt la parole à JHCB qui présente l'ODJ qu'il avait transmis aux participants le 14 juin. Cet ODJ a été bâti en fonction de la situation de crise créée par le SICTOM qui remettait en cause la participation du CVD à la concertation.

JHCB commence donc par une présentation des positions qu'il résume de la façon suivante :

- une avancée décevante à fin juin par rapport aux souhaits évoqués en décembre,
- une situation sur le terrain qui ne lui semble pas cohérente avec l'état d'esprit manifesté lors des séances de concertation.

JHCB considère que s'il y a un abcès, il faut le percer et il se demande donc pourquoi il y a eu cette crispation. Il propose donc de commencer par régler cette question dans le cadre de la concertation de ce jour, plutôt que « dans la rue ».

BC pense que ce qu'évoque JHCB relève un peu d'épiphénomènes extérieurs à la concertation, mais il indique, par contre que la CCHV est sevrée d'informations sur les bacs collectifs qui débordent entre deux tournées et que c'est là qu'est le cœur du problème.

JHCB fait remarquer que si l'ensemble des participants n'est pas d'accord pour poursuivre la concertation cela sera un vrai recul.

BC exprime qu'en face de l'acceptation par le SICTOM d'une amélioration du système manifestée au fil de la concertation, il y a eu une forme d'étouffement de ces évolutions dans la communication du SICTOM.

JJ interroge le SICTOM en demandant : « Où est le blocage ? ».

JF indique alors qu'il n'est pas possible au SICTOM de revenir en arrière. Il souligne que le recours à une redevance incitative suppose de savoir quelles poubelles ont été vidées et le SICTOM doit donc poursuivre la distribution des poubelles à puce.

JL déclare que ce qui a fait blocage ce sont les propos que lui et VT ont entendu à Tence lors de la réunion organisée par le CVD le 6 juin. Il note d'ailleurs qu'aucun des trois délégués du CVD à la concertation n'était présent. Il considère inadmissible de s'être fait traiter de « pourris » et il retire de cette réunion de Tence un doute sur la cohérence du CVD. JF intervient pour indiquer que sa demande de suspendre la concertation a correspondu à « un mouvement d'humeur de sa part ». JL poursuit en indiquant qu'à Tence il a eu le sentiment que les délégués du CVD étaient remis en cause et la discussion a plus tourné autour des municipales que de la façon d'assurer l'enlèvement des ordures ménagères. (A noter que la réunion de Tence dont parlent JL et VT est bien postérieure à l'intervention de JF pour demander la suspension de la concertation et le lien ainsi fait paraît étonnant).

JJ rappelle qu'initialement la concertation, voulue par la commune de Saint-Agrève et la CCHV, ne concernait que le Haut-Vivarais.

A cet égard Le CVD estime avoir respecté la charte de la concertation. Le CVD serait favorable à ce que des concertations tripartites aient lieu dans les autres communautés de communes.

JF confirme que, pour le SICTOM, il n'est pas question de ne pas avoir une approche homogène sur l'ensemble du territoire. **YS** fait alors remarquer la contradiction entre ce propos visant à une homogénéité du traitement par le SICTOM et les discours tenus par le SICTOM qui annoncent que rien ne changera ailleurs que dans la CCHV.

JHCB résume ces premiers échanges en considérant qu'il y a eu des maladresses de part et d'autre (à titre d'exemples) :

- du côté du SICTOM en laissant entendre que la concertation ne changerait rien,
- du côté du CVD en conservant sur son site internet un affichage d'une volonté de faire échec au projet du SICTOM.

JJ poursuit l'explication du point de vue du CVD en prenant acte de la déclaration du SICTOM qui considère que la concertation se déroulant à Saint-Agrève était valable pour l'ensemble du territoire couvert par le SICTOM.

JF redit alors : «Mais bien sûr». Mais il ajoute qu'il lui paraît que lorsqu'il n'y a que 5 % de réfractaires, comme à Riotord, ces derniers doivent s'incliner devant une majorité si nette. **JJ** lui rétorque que le CVD considère que forcer quelqu'un à prendre une poubelle dont il ne veut pas n'est pas correct.

JPB insiste sur ce dernier point en indiquant que tenter de «passer en force» sur le terrain comme on l'a observé à Riotord, où le maire avait initialement fixé un rendezvous au CVD puis l'avait annulé au dernier moment, est totalement en contradiction avec la démarche adoptée dans le cadre de la concertation.

Il aborde ensuite la question de la représentativité des délégués du CVD en apportant les précisions suivantes :

- le CVD est un collectif qui est piloté par un collège d'une trentaine de membres et dont les trois délégués font partie,
- les délégués du CVD sont parfaitement solidaires des positions adoptées par le collège et réciproquement,
- l'absence des trois délégués à la réunion de Tence, qui avait été préparée dans le cadre du collège, ne résultait pas d'une volonté d'être absents mais de contraintes personnelles,
- les PV des réunions de concertation ont été systématiquement adressés à l'ensemble des membres du collège sitôt que ces PV ont été validés,
- il est donc totalement inutile de tenter de jouer une quelconque division interne au CVD.

YS fait alors remarquer que le courrier du SICTOM visant à récuser le CVD nous est bien apparu comme une confirmation d'une volonté du SICTOM de «passer en force».

Revenant sur le fond du sujet, **JL** déclare que le SICTOM a bien interrogé les communes sur le nombre de poubelles collectives qu'elles voulaient.

JJ poursuit l'explication de la position du CVD en indiquant que le CVD a bel et bien modifié sa position puisqu'il admet, désormais, qu'il y ait un mixage entre bacs individuels et bacs collectifs. Le CVD tient, par contre, à ce que chaque habitant puisse exercer un choix entre les deux formules qui doivent donc, toutes deux, lui être proposées. Il redit qu'au plan des principes le CVD n'approuve pas la logique de redevance incitative individuelle qui a été choisie par le SICTOM et qu'il nous semblerait bien préférable de raisonner en terme de bonus que de malus. Pour autant, tout en maintenant son point de vue, le CVD a admis que le système qui verra le jour ne corresponde pas, en tout point, à ses vues.

MW indique, pour commencer, que les changements apportés dans les fréquences de passage lui font craindre une situation difficile cet été car il s'avère que les bacs gris actuels sont très vite pleins alors que la saison touristique n'a pas commencé.

Contrairement à JHCB, **MW** pense qu'il n'y a pas d'erreur de communication de la part du SICTOM mais bien une volonté délibérée du SICTOM de ne pas prendre en compte la concertation menée ici dès lors que les propositions vont à l'encontre du tout bacs individuels.

Ce point a été largement évoqué et unanimement ressenti de cette façon par l'ensemble des membres du conseil municipal de Saint-Agrève et cela s'est d'ailleurs traduit par la démission du seul conseiller qui ne partageait pas ce point de vue, Louis MARMEYS, qui ne peut donc plus siéger non plus au SICTOM.

Le sentiment profond des élus de Saint-Agrève c'est que le SICTOM a décidé de ne pas changer. **MW** souligne le fait que Saint-Agrève a posé de nombreuses questions et que les retours sont inexistants. Il indique que sa perception c'est que les critères sur lesquels s'est appuyé le travail sérieux fait par l'équipe municipale et les services techniques de Saint-Agrève sur le nombre et la localisation des bacs collectifs n'ont pas été validés par le SICTOM.

JMF évoque alors le cas de Rochepaule en rappelant qu'il est évident qu'il ne sera pas possible d'aller partout en hiver pour ramasser des bacs individuels. Le recours à un système mixte est donc indispensable.

VT prend acte des ressentis qui viennent d'être exprimés. Il indique qu'il n'est pas dans l'esprit de chercher l'affrontement et il trouve utile que l'on puisse exprimer ce que l'on ressent.

MW fait alors remarquer à JF que le personnel du SICTOM a des comportements un peu raides et il rappelle que c'est le rôle des élus de piloter les collaborateurs pour que les choses se passent bien.

YS souligne que puisqu'on a évoqué des manques en matière de communication, il faut intégrer dans la communication les données comptables que nous attendons toujours.

BC constate que le SICTOM a poursuivi une communication au travers de laquelle l'infléchissement vers un équipement mixte individuel-collectif n'apparaît jamais. Mais il

fait aussi remarquer au CVD que son site ne rend pas compte, non plus, des avancées vers une solution plus acceptable par tous.

MW reprend son étonnement sur la réaction des techniciens du SICTOM au schéma proposé par Saint-Agrève qui découlait d'une connaissance précise de toutes les voies, y compris en intégrant les interdictions sur certaines d'y faire passer un poids lourd. Il constate que le SICTOM n'a pas donné de suite favorable à une grande partie des propositions.

JJ pense qu'il n'est pas étonnant qu'il y ait de grandes différences entre les besoins en bacs collectifs en Ardèche et en Haute-Loire car il n'a pas été fait le même travail en amont dans les deux cas. Il rappelle également qu'aucune réforme ne sera complète sans prise en compte d'un large recours au compostage. Enfin, la résiliation du contrat avec PO, n'est pas un préalable pour le CVD. JJ l'avais déjà dit lors de l'entrevue avec le Conseil Général et le SICTOM il y a quelques mois.

En tout état de cause, le minimum pour le CVD, sera d'apporter des amendements très significatifs au contrat initial.

MW constate que l'examen de la proposition du SICTOM réduit à 6 ou 7 le nombre de bacs collectifs contre une quinzaine proposée par la commune. Il trouve cela dommage et pense que le bon sens aurait dû conduire à laisser des bacs collectifs là où il y en avait précédemment de façon à éviter les points de regroupement de bacs individuels. Ça n'est manifestement pas comme cela que raisonne le SICTOM et il le regrette. Il prend l'exemple de « Chantecoucou » où Saint-Agrève pensait approprié de mettre du collectif mais où le SICTOM ne le retient pas.

BC indique que ça n'est pas surprenant car la philosophie du SICTOM est totalement orientée vers la collecte en porte-à porte, au motif qu'il s'agit du meilleur service possible à l'usager.

JF concède alors qu'il n'exclut pas un travail d'ajustement pour rapprocher les points de vue.

Revenant sur le propos de JJ concernant le compostage, **JL** indique qu'une collaboratrice du SICTOM tient des réunions publiques de présentation et il déplore que le CVD « ait perturbé l'une de ces réunions ».

JPB rappelle qu'avant toute stabilisation définitive du schéma d'équipement du territoire il faut impérativement passer par une phase de contact direct avec la population car l'enquête de dotation faite par PO a été très mal faite et désormais tout le monde en convient.

Répondant à une question d'YS, **JF** confirme que, si un habitant s'est vu équipé d'une poubelle individuelle, cela signifie que le camion viendra jusqu'à sa porte et que nul n'aura à la déplacer¹, sachant que certaines poubelles seront mis dans des lieux de regroupement (Le chiffre de cinq poubelles / lieu ayant été avancé).

JHCB fait une rapide synthèse des points qui ont été abordés et, passant au tableau de papier, il liste les idées suggérées par les participants pour repartir de l'avant.

¹ Mr Jean FAYARD a donné cette réponse formelle à la question posée.

Un premier thème majeur est celui de la communication où sont proposés :

- le recours à une communication plus collégiale (MW attire l'attention sur l'écueil d'une communication de consensus, aussi vide de sens que celle des réunions internationales),
- l'actualisation des sites internet des quatre parties,
- saluer les avancées communes (Dire du bien des autres ...!),
- communiquer davantage dans la presse et envisager même une conférence de presse commune,
- faire parvenir les PV des réunions de concertation à tous les maires. A cette occasion JF pense que beaucoup d'élus de Haute-Loire considèrent qu'ils n'ont pas besoin de tenir compte de ce qui se passe en Ardèche. JHCB lui réplique qu'il en a rencontré qui lui ont plutôt dit avoir été insuffisamment informés par le SICTOM. JJ insiste sur le fait que faire un effort en communication est intéressant, mais qu'il faut surtout que le SICTOM renonce au «passage en force». BC confirme qu'en Haute-Loire l'attitude des élus est moins critique vis-à-vis du projet, mais qu'à ses yeux le plus important à court terme c'est que les bacs gris ne débordent pas.

Mais on note aussi un engagement de tous, et particulièrement du SICTOM pour qu'une réponse soit systématiquement apportée aux questions posées.

MW s'engage à faire beaucoup d'efforts et il indique qu'il tient à organiser d'ici fin juillet une réunion publique spécifique à la question des poubelles à laquelle le SICTOM et le CVD seront conviés. Il indique que la distribution des poubelles individuelles ne démarrera pas avant à Saint-Agrève. JJ redit que le problème des déchets doit être abordé et présenté dans sa globalité c'est-à-dire en abordant aussi l'action sur l'amont et sur l'aval autour de la valorisation. Le problème de l'économie des déchets ne saurait se cantonner à la question de la collecte. JMF approuve ce point de vue et insiste pour ne pas dissocier la question des déchets verts (qui ne se limitent pas à la tonte des pelouses).

MW pense que la communication de chacun reste propre à chacun. Mais cela n'empêche pas qu'il puisse apparaître une cohérence, en particulier sur les sujets où des accords sont apparus dans le cadre de la concertation, mais chacun est et reste responsable de sa communication.

JHCB va préparer un communiqué de presse, qui sera préalablement soumis aux quatre parties afin d'éviter le renouvellement de la difficulté rencontrée avec le communiqué de janvier.

Concernant les mesures transitoires pour éviter des difficultés pendant l'été, le SICTOM va aussitôt préparer un courrier aux maires pour proposer des solutions de court terme, à savoir soit augmenter la fréquence des collectes, soit disposer aux endroits adéquats de très grands bacs collectifs dont disposent déjà le SICTOM.

MW indique qu'à la réunion publique qu'il animera, il compte faire en sorte que les participants puissent exprimer leur choix entre formule individuelle et formule

collective et cela non plus par quartier comme le prévoyait la proposition de Saint-Agrève non retenue par le SICTOM, mais sur l'ensemble de la commune. Dans ce but, une séance de travail sera organisée entre les quatre parties, le 9 juillet, à 9 h 30 en mairie de Saint-Agrève pour mise au point du document qui sera à la disposition des participants pour indiquer leur choix, à l'issue de la réunion publique.

La date de la prochaine réunion plénière du groupe de concertation n'a pas été fixée. Le médiateur en proposera une ultérieurement.